

Département du recouvrement commercial

Afin de vous soutenir plus efficacement dans la saine gestion de vos comptes recevables, nous vous proposons que notre département, dédié spécifiquement au recouvrement commercial, intervienne directement auprès de vos débiteurs.

Ce service se caractérise plus particulièrement par le fait que toute réclamation fait préalablement l'objet d'intensives interventions pré-légales écrites et/ou téléphoniques et votre débiteur est, dès lors, clairement avisé que nous avons le mandat d'intervenir.

Tout dossier étant traité par notre firme d'avocats, le débiteur est vite conscientisé du sérieux de la demande et de son intérêt à régler diligemment sa situation et ce, afin d'éviter les poursuites judiciaires qui seraient immédiatement introduites sur simples instructions de votre part.



Les honoraires de recouvrement sont facturés uniquement sur un pourcentage des sommes perçues et advenant l'insuccès des interventions, seuls les frais judiciaires sont à la charge du client.

En confiant vos affaires à Doyon IZZI Nivoix s.e.n.c., vous serez assurés d'un service efficace et personnalisé, notre équipe étant à l'écoute de vos besoins et de vos attentes.

" Vos intérêts y sont maîtres "



Département du recouvrement commercial
DOYON IZZI NIVOIX Avocats, s.e.n.c.
Les Terrasses Langelier
6455, rue Jean-Talon Est • Bureau 501
Montréal, Qc • H1S 3E8
Téléphone : 514-253-3338, poste 204
Télécopieur : (514) 251-0560
www.dinlex.com